

Collection Héritages critiques

Normes éditoriales à destination des auteurs

Sommaire

Sommaire	1
Fichiers à fournir et informations générales.....	2
Fichier contenant l'article complet.....	2
Fichier(s) ou dossier « illustrations »	2
Graphique(s) et tableau(x).....	3
Pour les graphiques, fournir obligatoirement un fichier source Excel.	3
Pour les tableaux	3
Lettre de cession des droits	3
Demandes d'autorisations et copyright	3
Structure de l'article et mise en page	3
Hiérarchisation des titres	3
Police de caractère et taille	4
Appels de note et notes de bas de page	4
Citations	4
Citation courte (moins de 2 lignes)	4
Citation longue prose ou vers (+ de 2 lignes).....	5
Ponctuation.....	5
Citations en latin, grec ou langue étrangère	5
Citation intégrée à une note de bas de page.....	5
Citations de la Bible	5
Règles ortho-typographiques.....	5
Espaces insécables.....	5
Guillemets	5
Signes particuliers	6
Les majuscules	6
Titres aristocratiques ou rangs.....	6
Caractères italiques et romains.....	6
Graphies d'époque dans les citations	7
Abréviations d'usage (en particulier pour les notes de bas de page)	7

Principales abréviations.....	7
Autres abréviations.....	7
Règle pour les prénoms	8
Références à un extrait d’œuvre dramatique ou poétique	9
Désignation des siècles.....	9
Emplois de <i>saint</i>	9
Références bibliographiques (en notes).....	9
Principe.....	9
Ouvrages.....	9
Éditions de textes littéraires	10
Cas des éditions en plusieurs volumes	10
Reprint.....	10
Référence à un texte faisant partie d’une œuvre plus vaste.....	10
Ouvrages collectifs (dictionnaires, actes de colloque, etc.).....	10
Périodiques et articles de périodique	11
Article.....	11
Numéros spéciaux	11
Pour la référence à un article déjà cité.....	11
Ouvrage traduit.....	11
Ressource Internet	12
Actes de congrès ou de rencontres	12
Thèse	12
Épreuves.....	12

Fichiers à fournir et informations générales

L’ensemble des fichiers constitutifs de la contribution et dûment nommés seront envoyés par courriel au « coordinateur » (ou « curateur ») du volume dans les délais fixés par ce même coordinateur. À charge pour lui de transmettre ces normes aux auteurs qu’il a sollicités pour des contributions diverses et de vérifier, avant renvoi aux Epure que la conformité avec la charte est bien respectée.

Fichier contenant l’article complet

L’article au format Word ou Open Office, préalablement passé au correcteur orthographique, est nommé : « NomPrenom(s).doc ». Il est enregistré au format Word 97 (.doc), (.docx) ou .odt (Open Office). Dans ce fichier, signaler la présence de caractères spéciaux (grecs par exemple) en les surlignant d’une couleur vive.

La mise en page sera directement réalisée par EPURE.

Fichier(s) ou dossier « illustrations »

S’il y a plusieurs illustrations ranger les images dans un fichier spécifique : « NomPrenom(s)Ill » et compresser ce fichier avant envoi. Insérer ces images au format TIFF ou JPG haute résolution. La résolution doit être d’au moins 300 dpi.

N. B. 1. L’auteur aura préalablement obtenu auprès des ayants droit les autorisations de reproduction requises

N. B. 2. Dans le corps du texte, l'emplacement des illustrations doit être explicitement signalé de la manière suivante :

(fig. 1)

(fig. 2)

Pour les légendes des images, faire un fichier à part et l'intituler « NomPrenom(s)Legendes.doc ». Adopter la présentation suivante :

Figure 1 : Auteur, Titre, Date

Figure 2 : Auteur, Titre, Date

Graphique(s) et tableau(x)

Pour les graphiques, fournir obligatoirement un fichier source Excel.

À proscrire :

- la basse résolution (image inférieure à 300 dpi)
- la petite taille
- la couleur
- les graphiques sans échelles ni unités
- le cadre autour de l'image
- la non-citation des sources dans la légende

Pour les tableaux

Ils doivent être réalisés sous Word dans le fichier texte. Dans l'article, ces tableaux doivent être centrés, lisibles et ne pas apparaître « à cheval » sur deux pages. Il faut faire attention à ne pas dépasser les marges de la page. Les tableaux doivent être numérotés de façon continue à partir de 1. Pour faire référence à un tableau [ou à un graphique d'ailleurs] écrire « Tableau 1. » ; « Tableau 2. » ; « Graphique 1. » ; « Graphique 2. » et légender les tableaux et graphiques.

N. B. 1 L'auteur aura préalablement obtenu auprès des ayants droit les autorisations de reproduction des graphiques, tableaux et tout élément non textuel qui ne serait pas de sa composition.

Lettre de cession des droits

Pour chaque auteur d'article comme pour les directeurs de volume et auteurs d'une « Introduction » ou « Avant-Propos », une cession de droits d'auteur est demandée. Le curateur recueille tous ces documents signés et les transmet par voie électronique à presses.universitaires@univ-reims.fr.

Demandes d'autorisations et copyright

Il revient à l'auteur de demander les autorisations de publication aux institutions détentrices des droits protégeant l'œuvre reproduite.

L'auteur indiquera comment il a obtenu les images (photographie numérique faite par l'auteur lui-même ou par un photographe, scan d'un document, acquisition auprès d'une galerie d'images) et fournira le cas échéant une copie de l'autorisation de reproduction obtenue.

Structure de l'article et mise en page

Les auteurs fourniront un texte respectant les consignes présentées dans ce document et assureront une relecture des épreuves de mise en page de leur texte.

Hierarchisation des titres

- titre de la contribution : 16 pt, gras, centré
- intertitre : 12 pt, petites capitales

NB : On ne dépassera pas le niveau de titre 2.

- nom auteur et affiliation scientifique en fin d'article, à droite, en caractère italique : 12 pt.

Police de caractère et taille

Pour le corps du texte, utiliser la police « Times New Roman », taille 12, interligne simple.

On séparera les paragraphes par de simples retours à la ligne (les alinéas sont inutiles).

Pour les citations longues vers ou prose (+ de 2 lignes) : 10 pt + espacement avant et après.

Pour les notes de bas de page : 10 pt.

N. B. L'auteur est invité à paginer son fichier.

Sont à proscrire :

- le soulignement, le gras, les bordures dans le texte
- les colonnes et encadrés
- les balises (par exemple balise d'index) dans le texte ; on évitera le copier-coller de textes numérisés pris sur Internet, souvent porteurs de balises ou de liens
- les coupures de mots automatique, même si les lignes paraissent creuses
- les tabulations.

Appels de note et notes de bas de page

Numéroter les notes en continu (du début à la fin de la contribution) et ajouter un point final pour chacune d'elle.

Dans le corps du texte, l'appel de note (toujours en chiffre arabe) est collé au mot qui précède et se place avant tout signe de ponctuation.

Exemples :

L'appel se place toujours ainsi⁵.

Comment dois-je placer cet appel de note⁹ ?

Pourvu que je place correctement cet appel de notes¹...

Ainsi : « Placez correctement cet appel de note⁶. »

Quelqu'un a dit que votre « appel de note⁷ » n'était pas bien placé.

Quand la note porte sur un groupe de citations, l'appel se place à l'extérieur du dernier guillemet fermant et avant le point final.

Exemple : Cette délimitation procède d'un souci accru de son « humeur », de son « caractère » ou de son « tempérament »¹⁰.

Citations

Elles doivent être saisies en caractères romains, et non en italiques. Toute suppression ou coupure, dans une citation, doit être signalée par des crochets : [...]. Les crochets sont utilisés également pour tout commentaire personnel à l'intérieur de la citation.

Généralement, la citation appelle une référence qui nécessite une note de bas de page. Il peut arriver néanmoins, plus rarement, que la citation soit suivie de sa référence entre parenthèses : (La Fontaine, « Le Loup et l'Agneau », v. 10).

Citation courte (moins de 2 lignes)

Elle figure en caractères romains et entre guillemets (guillemets français « ... ») dans le corps du texte. Les guillemets « français » s'appliquent pour toute citation courte en français ou en langue étrangère inscrite sans détachement dans le corps du texte ou dans les notes. Les guillemets dits « à l'anglaise » sont uniquement utilisés pour des citations à l'intérieur de citations : « "" ». Attention : espace insécable après le guillemet français, pas d'espace insécable après le guillemet anglais.

Quand le début de la citation est fondu dans le texte et qu'elle se termine par une phrase complète, mettre le point final à l'extérieur.

Ex. : M^{me} Lepic compare les cheveux de Poil de Carotte à des « baguettes de tambour. Il userait un pot de pommade tous les matins si on lui en donnait ».

Quand la citation débute par une phrase complète et que la citation est introduite par deux points, si elle fait suite au texte, son premier mot prend alors une capitale initiale et le point final apparaît à l'intérieur.

Ex. : Deux siècles avant notre ère, le poète Térence affirmait : « Je suis un homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

Citation longue prose ou vers (+ de 2 lignes)

Elle doit être isolée (retour à la ligne, justification réduite laissant un blanc à gauche), apparaître dans un corps plus petit que le reste du texte (10 pt.) et ne pas comporter de guillemets au début et à la fin. Pour l'appel de note, voir *infra*.

Ponctuation

Quand la référence comporte sa propre ponctuation, la ponctuation est à l'intérieur des guillemets :

- « Quelle terre serait assez nouvelle à ma pensée pour l'étonner ? » (Vigny, *Journal d'un poète*.)

Mais :

- Montaigne nous fera remarquer que ne constitue pas la vraie connaissance ce qui n'a pas été « digéré » et « regorgé comme on l'a avalé » (*Essais*, I, « De l'institution des enfants », p. 257).

Citations en latin, grec ou langue étrangère

Toute citation doit être accompagnée d'une traduction française. Il est préférable de donner dans le corps du texte la version française – surtout quand la citation est elle-même fondue dans une phrase en français – et de placer dans la note le texte original. Mais l'essentiel est d'adopter une règle homogène. Toutes les citations en langue étrangère doivent être saisies en italiques.

Citation intégrée à une note de bas de page

Le plus clair est de faire suivre la citation de ses références entre parenthèses.

Exemple :

« Un souverain équitable n'a point de grâces à faire. Si l'on y regarde de près, toute grâce est une injustice masquée. Elle suppose même, dans les cas de faveurs les plus indifférentes, qu'il n'y a pas dans tout l'empire un seul homme digne de préférence. » (Diderot, *Observations sur le Nakaz*, 109, éd. cit., p. 561).

Citations de la Bible

On précisera bien sûr l'édition de référence.

Les titres des livres bibliques seront indiqués en caractères romains et non en italiques. Numéro de chapitre en chiffres romains de préférence, numéro de verset en chiffres arabes.

Exemples : Exode 22, 18 ; Psaumes 136, 11-12 ; Jean 11, 34

Règles ortho-typographiques

Espaces insécables

Elles accompagnent systématiquement les guillemets ou les tirets, et précèdent toutes les ponctuations doubles (; : ? !) de même que le pourcent (30 % et non 30%)

Dans les notes, elles doivent suivre les abréviations **p.**, **t.**, **vol.**, **sc.**, **etc.**, mais aussi précéder *sq.* ou *cit.*

On les placera également devant un chiffre arabe pour indiquer précisément les références (exemple : III, 5) et devant un chiffre romain pour indiquer un chapitre ou un nom de roi (exemple : chap. XII, Louis XV), et toujours entre l'initiale d'un prénom et le nom propre qui la suit (exemple : G. Couton).

Guillemets

On évitera toujours d'utiliser les guillemets autrement que pour signaler un emprunt citationnel. User des tournures *pour ainsi dire* ou *en quelque sorte* comme indice d'approximation. Finalement, tout mot ou énoncé entre guillemets doit pouvoir être assorti d'une référence précise à sa source.

Utiliser les guillemets à chevrons (« ») avec une espace insécable.

À l'intérieur d'une citation entre guillemets (« »), utiliser les guillemets anglais (“ ”) et seulement dans ce cas.

Les pseudo-guillemets du type ‘ ’ sont absolument à proscrire.

Signes particuliers

Utiliser systématiquement :

Les tirets et les traits d'union

dont l'usage n'est pas le même :

- Longs tirets ou tirets cadratins : — (taper simultanément la touche Tiret + touche Majuscule + touche Alt).
- Traits d'union : - (taper la touche tiret)

les apostrophes courbes

Exemple : l'onction

les majuscules accentuées

Exemple : À Paris, le baron de Gondremarck débarque.

les voyelles doubles

œ et non oe (pour cela, taper o en maintenant la touche Alt enfoncée)

les points de suspension

(...) et non les trois points successifs (...)

Barre oblique

Quand la barre oblique sépare simplement deux mots, pas d'espace ni avant ni après (et/ou). Quand elle sépare des groupes de mots ou des vers, mettre une espace insécable avant et une espace sécable après. NB : pour les vers cités à l'intérieur d'un paragraphe. On sépare chaque vers par une barre oblique et chaque strophe d'une double barre oblique (dans ce cas, espace insécable avant, espace après).

Sigles et acronymes

Les sigles et acronymes s'écrivent en lettres capitales et sans points abrégatifs : o CGT, BNF, EDF, OTAN, AFNOR, SACV (Service des Archives du château de Versailles), INRAP...

Les majuscules

Elles sont toujours accentuées : ENCYCLOPÉDIE et non ENCYCLOPEDIE

Pour les capitales initiales, nous renvoyons aux instructions aux auteurs élaborées par le [Bulletin du centre de recherche du château de Versailles, chapitre II. 1.](#)

N. B. : accentuer les majuscules dans les citations dont l'orthographe n'est pas modernisée.

Titres aristocratiques ou rangs

Ne pas utiliser de majuscule (sauf dans le cas où elles seraient avérées au sein d'une citation). Exemples : la marquise de Sévigné, la duchesse du Maine, le président de Brosses, le chevalier des Grioux, le cardinal de Lorraine, la cour de Louis XV.

Attention aux abréviations suivantes : Mme, Mlle, M. (et non Mr.), MM., Mgr, etc. Elles seront suivies d'une espace insécable.

Caractères italiques et romains

Saisir en caractère italique et non pas en gras ou souligné :

- les expressions latines et les mots étrangers
- les titres d'ouvrages ou d'œuvres d'art

En revanche, les noms de partis politiques, de syndicats, de lieux, d'entreprises, de stations de radio ou de télévision doivent apparaître en caractères romains, même en langue étrangère.

Il peut arriver à titre exceptionnel que l'italique soit utilisé pour souligner un mot, une expression. Dans ce cas, le mot peut appeler un appel de note suivi de l'indication : « Notre soulignement ». À moins que le mot en italique soit suivi, dans le corps du texte, de l'indication suivante : (notre soulignement).

L'usage des italiques s'applique :

- pour les titres d'œuvres, dès le premier mot du titre exact, déterminant compris (avec majuscules au déterminant et au premier substantif)

Exemples : on lit dans les *Quatrains* de Pibrac... ; le procédé apparaît dans *Les Aventures de Télémaque* [ou bien : dans le *Télémaque*].

- pour les mots en mention.

Exemple : le charade sur *locomotive* confirme le caractère parodique du texte.

- dans les cas de soulignement.

Exemple : un destin historique de l'esprit humain qu'on pourrait résumer sous le mot de *culture*

- pour les emprunts à des langues étrangères ou anciennes à l'intérieur d'une phrase, sauf si les mots correspondants sont couramment lexicalisés.

Exemple : in-folio s'écrit en romain. Mais on écrira en italiques : *a priori, a fortiori, ad hominem, mutatis mutandis*

Toujours en romain, l'abréviation de *et cætera* : etc.

Graphies d'époque dans les citations

Il est possible de conserver la graphie d'une édition ancienne, mais alors il convient soit d'homogénéiser le choix. Si on modernise les citations, il est également préférable de s'y tenir dans l'ensemble de l'article (on peut le préciser en note).

Abréviations d'usage (en particulier pour les notes de bas de page)

Principales abréviations

- *Id.* ou *id.* = auteur cité à la note précédente, mais pour une œuvre différente
- *Ibid.* ou *ibid.* = œuvre déjà citée à la note précédente
- *Loc. cit.* ou *loc. cit.* = œuvre citée à la note précédente, même page

Exemple : *Loc. cit.* ou *loc. cit.* désigne le même auteur, le même ouvrage, le même texte et la même page que la référence qui, sans être immédiatement précédente (auquel cas on met *ibidem*), est proche.

¹⁰ P. de Croix, *op. cit.*, « Au lecteur », p. 27.

¹¹ M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria », de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980, p. 201.

¹² P. de Croix, *loc. cit.*

- *Op. cit.* ou *op. cit.* = œuvre déjà citée
- Éd. cit. ou éd. cit. = référence à l'édition déjà citée de l'œuvre
- Art. cit. ou art. cit. = référence à l'article déjà cité

Remarque : *Op. cit.* suppose toujours « éd. cit. », qu'il est donc inutile de préciser alors. Rares sont les cas où une même œuvre est citée dans deux éditions différentes, auquel cas toutes les distinctions nécessaires doivent évidemment être apportées en note.

N.B. : Ne pas confondre le chiffre 0 et la lettre O, le chiffre 1 et la lettre l

- p. pour page, TOUJOURS suivi d'une espace insécable. Proscrire pp.
- v. pour vers, TOUJOURS suivi d'une espace insécable
- chap. pour chapitre, TOUJOURS suivi d'une espace insécable
- l. pour livre, TOUJOURS suivi d'une espace insécable
- t. ou vol. pour tome ou volume, TOUJOURS suivi d'une espace insécable
- *sq.* [en italiques] pour les pages ou vers suivants, TOUJOURS précédé d'une espace insécable
- *N.B.* Les abréviations p., v. et *sq.* ne seront jamais doublées.

Exemple : p. 44-45, v. 56-64, v. 133 *sq.*

Dans le cas de renvois discontinus, observer la formulation du type :

p. 44, 46 et 53 ; v. 16, 23 et 34-37

ATTENTION : *Cf.* [en italiques] ne doit s'employer que pour introduire une référence à titre de comparaison (= « comparer à... »). Dans les autres cas, utiliser Voir (l'abréviation V. est à proscrire).

Autres abréviations

- chap. et non ch.
- art. cit. : attention utiliser le romain et non l'italique
- éd. (éditeur, édition)
- vol. pour volume

- t. pour tome
- coll. pour collection
- fasc. pour fascicule
- f° pour folio
- n° pour numéro (et n^{os} pour numéros)
- p. pour page : p. 2-3 et non ~~pp. 2-3~~
- trad fr. pour traduction française
- *sq.* pour et suivantes (proscrire ~~sqq.~~)
- apr. pour après
- f. pour feuillet
- r° pour recto
- v° pour verso
- v. pour vers
- s.n. pour sans nom [sans espace après le point]
- s.d. pour sans date [sans espace après le point]
- s.l.n.d. pour sans lieu ni date [sans espace après le point]
- dir. : « sous la direction de »

N. B. 1. Dans les notes, préférer à *cf.* l'infinifit français « voir » pour renvoyer à un auteur ou à un ouvrage.

N. B. 2. Pour les noms de certaines revues et maisons d'édition user des abréviations en se reportant à l'usage : *RHLF* pour *Revue d'Histoire Littéraire de la France* ; *PFSCCL* pour *Papers on French Seventeenth Century Literature* ; Puf pour Presses universitaires de France ; H. Champion pour Honoré Champion...

En revanche, adopter les présentations suivantes :

« Minuit » et non « Éditions de Minuit »

« Le Seuil » et non « Éditions du Seuil »

Règle pour les prénoms

Dans le corps du texte, développer systématiquement les prénoms pour la première occurrence. Les abrégé ensuite. Si le prénom développé dans le corps du texte se retrouve dans les notes de bas de page pour indiquer une source, l'abrégé à l'initiale.

Ex. : « Paul Bénichou » est cité une première fois dans le corps du texte. Le prénom est développé. S'il revient ensuite, l'abrégé en « P. Bénichou ». Même chose pour les notes de bas de page. Dans le cas présent, on aura donc « Paul Bénichou » cité dans le corps du texte. Et pour la note :

P. Bénichou, *Morales du Grand Siècle*, Paris, Gallimard, 1948, p. 10.

Si « Paul Bénichou » n'est pas cité dans le corps du texte, mais seulement en notes, pour la première note, on aura :

Paul Bénichou, *Morales du Grand Siècle*, Paris, Gallimard, 1948, p. 20.

Pour les notes suivantes :

P. Bénichou, *Morales du Grand Siècle*, *op. cit.* plutôt que P. Bénichou, *op. cit.* (voir *supra*)

N. B. 1. Cette règle vaut aussi pour les directeurs scientifiques, directeurs d'ouvrages collectifs, éditeurs d'actes etc. Pour les traducteurs, abrégé systématiquement les prénoms. Même chose pour les auteurs de préfaces, avant-propos, postfaces.

Exemples :

Note 1 : Madeleine de Scudéry, *Clélie*, éd. Chantal Morlet-Chantalat, Paris, H. Champion, 2001, p. 33.

Note 2 : Ann Moss, *Les Recueils de lieux communs. Méthode pour apprendre à penser à la Renaissance* [1996], trad. fr. P. Eichel-Lojkine, M. Lojkine-Morelec, G.-L. Tin, Genève, Droz, 2002.

Note 3 : On renvoie à l'édition citée de la *Clélie* par C. Morlet-Chantalat, *op. cit.*, p. 12.

N. B. 2. Pour les prénoms, préférer l'abréviation « Ph. » à « P. » pour « Philippe » ; « Ch. » à « C. » pour « Christian » ou « Christophe » etc.

Références à un extrait d'œuvre dramatique ou poétique

Observer les exemples suivants :

Racine, *Mithridate*, III, 5

Marivaux, *L'Épreuve*, sc. 6 (avec espace insécable après sc.)

Virgile, *Énéide*, IV, v. 78-80 (avec espace insécable après v.)

Horace, *Odes*, I, 4, v. 2 (avec espace insécable et après v.)

Désignation des siècles

en chiffres romains (grandes capitales) + exposant

Exemples : au 1^{er} siècle avant J.-C. ; à la fin du XVII^e siècle

Attention aux accords : l'opéra des XVII^e et XVIII^e siècles ≠ l'opéra du XVII^e et du XVIII^e siècle.

Emplois de *saint*

toujours en minuscule pour les noms de saints et sans trait d'union : saint Augustin

saint Ambroise ≠ Saint-Simon (le duc de).

saint Louis ≠ [le jour de] la Saint-Louis

Cas particuliers : la Sainte Vierge, le Saint-Sacrement, le Saint-Esprit, l'Esprit saint, l'Écriture sainte, les Saintes Écritures.

Références bibliographiques (en notes)

Principe

Toute citation dans le corps du texte doit être identifiée par des références bibliographiques précises en note. Préciser en conséquence, et dans cet ordre, et s'il s'agit d'une œuvre :

– auteur (prénom en entier pour la première occurrence sauf si ce prénom apparaît dans le corps du texte, puis opter pour les initiales, puis nom, ou nom d'usage en minuscules)

– titre de l'œuvre

– éditeur scientifique et/ou traducteur

– lieu d'édition

– maison d'édition

– date

– page(s) correspondant précisément à la citation.

> Ex. : Le Tasse, *La Jérusalem délivrée*, VI, octave 65, éd. et trad. fr. J.-M. Gardair, Paris, Bordas, 1990, p. 346-347.

N.B. Il n'est pas souhaitable d'indiquer le format de l'ouvrage (sauf nécessité expresse de l'analyse), ni le nombre de pages, ni la cote de consultation en bibliothèque (sauf s'il est question d'un exemplaire spécifique). En revanche, la cote est requise dans les références à des textes manuscrits. L'indiquer entre crochets.

Exemple : Longepierre, *Électre*, BnF, Département des manuscrits, [Fr. 24347], f^o. 39-98.

Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, éditeur, « collection », date d'édition, pagination.

Prénom Nom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, numéro de parution, date d'édition, pagination.

La date de la première édition, quand on souhaite l'indiquer, figure entre crochets après le titre :

La Fontaine, *Fables choisies mises en vers* [1668], éd. Marie-Madeleine Fragonard, Paris, Presses Pocket, 1989, p. 34.

Ouvrages

Pour une œuvre : Jean Carbonnier, *Sociologie juridique* [1978], Paris, Puf, « Quadrige », 2004, p. 34.

Pour le nom de la ville, il doit toujours être en français (Florence et non Firenze). Lorsqu'il y a plusieurs villes d'édition, les séparer par un trait d'union et non par une barre oblique. Ex. : Paris-New York.
N.B. : La mention de collection apparaît entre guillemets et n'est pas précédée de « coll. ».

Éditions de textes littéraires

Cas des éditions en plusieurs volumes

Dans le cas d'une édition en plusieurs volumes, préciser si possible la date d'édition de l'ensemble (dates initiale et finale), la mention du tome étant alors donnée ensuite.

Exemple : *Pertharite*, IV, 3, in P. Corneille, *Œuvres complètes*, éd. G. Couton, Paris, Gallimard, 1981-1987, t. II, p. 766-767.

Dans certains cas il peut être utile ou important d'indiquer la date de l'édition originale d'une œuvre citée : elle figure alors entre crochets (en romain) à la suite du titre.

Exemple : G. Forestier, *Essai de génétique théâtrale. Corneille à l'œuvre* [1996], Genève, Droz, 2004.

Reprint

Dans le cas d'une édition en reprint, le mieux est de donner les références exactes de l'édition-source et d'indiquer simplement les références du reprint entre crochets. Dans le cas des reprints Slatkine de grand format, qui rassemblent 4 pages d'origine sur une seule page, on prendra soin de conserver la pagination d'origine.

Exemple : Houdar de La Motte, *Œdipe* [1726], I, 5, dans *Œuvres de M. de La Motte*, Paris, Prault, 1754 [réimpr. Genève, Slatkine, 1972], t. IV, p. 474.

Référence à un texte faisant partie d'une œuvre plus vaste

Faire jouer s'il y a lieu la distinction entre titre en italique titre en romain entre guillemets.

Exemples :

La Bruyère, *Les Caractères*, « De la mode », 4.

P. Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* [1671], V : « Le je ne sais quoi », éd. B. Beugnot et G. Declercq, Paris, Champion, 2003, p. 280.

Guez de Balzac, « De la conversation des Romains », *Œuvres diverses* [1644], éd. R. Zuber, Paris, Champion, 1995, p. 81.

Houdar de La Motte, « Discours sur Homère », *L'Iliade*, Paris, Grégoire Dupuis, 1714.

La Fontaine, « L'Ours et l'Amateur de jardins », *Fables*, VIII, 10.

Ou encore : La Fontaine, *Fables*, VIII, 10 : « L'Ours et l'Amateur de jardins ».

Ouvrages collectifs (dictionnaires, actes de colloque, etc.)

On observera les exemples suivants :

R. Zuber, Art. « Éloquence », in Fr. Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 531-533.

B. Papàsogli, « Bossuet : l'espace intérieur », in G. Ferreyrolles (éd.), *Bossuet. Le Verbe et l'Histoire (1704-2004)*, Paris, Champion, 2006, p. 164-165.

N.B.1 : On se gardera, autant que possible, de confondre l'éditeur scientifique d'une œuvre littéraire [Pascal, *Pensées*, éd. G. Ferreyrolles, etc.] et l'éditeur qui supervise la publication d'un recueil collectif, par exemple des actes d'un colloque [G. Ferreyrolles (dir.), *Bossuet. Le Verbe et l'Histoire*].

N.B. 2 : Pour introduire un ouvrage dans lequel figurerait une source, l'usage est d'utiliser « in » en italiques.

Pascal Engel, « Les normes de la pensée sont-elles des normes sociales ? », in Raymond Boudon, Pierre Demeulenaere, Riccardo Viale (dir.), *L'Explication des normes sociales*, Paris, Puf, « Sociologies », 2001, p. 238.

N. B. 3 : Si « in » précède une source en italiques, utiliser le romain :

Olivier Rouchon, « Introduction », in *L'Opération généalogique. Cultures et pratiques européennes entre XV^e et XVII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 10.

N.B. 4 : Les références en langue étrangère doivent respecter la norme de présentation bibliographique de la langue concernée ; ainsi, en anglais et allemand, les titres d'articles et d'ouvrages portent la

majuscule sur les noms et les verbes (également sur les adverbes et les adjectifs pour l'anglais), mais pas sur les prépositions, déterminants, conjonctions, pronoms. Dans ces langues, l'usage veut également qu'il n'y ait pas d'espaces insécables avant les ponctuations doubles.

N. B. 4 : Les titres d'ouvrages en français :

- Si le titre de l'œuvre citée ne commence pas par un article défini, le mot initial prend seul la majuscule. Ex. : *Une histoire des médias* ; *À la recherche de Ferdinand de Saussure*.
- Si le titre de l'œuvre commence par un article défini, alors le premier substantif et les adjectifs et adverbes le précédant prennent la majuscule. Ex. : *Le Grand Chemin de l'immigration* ; *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne*.
 - Exception :
- Lorsque le titre contient une opposition ou une symétrie, chaque terme en opposition ou en parallèle prend la majuscule. Ex. : *La Nuit, le Jour* ; *L'Humour et la Honte* ; *Guerre et Paix*.

Périodiques et articles de périodique

Abréger systématiquement les noms de périodiques et autres institutions :

CAIEF

CNRS

Article

Le titre de l'article (en romain, entre guillemets, majuscule au premier mot seulement) est directement suivi du titre du périodique, puis du numéro, enfin de la date.

Exemple : Emmanuel Bury, « Gassendi : philologie et République des Lettres », *XVII^e siècle*, n° 233, oct. 2006, p. 661.

Sauf cas exceptionnel (revue rare, risque de confusion avec un autre périodique) il est inutile de préciser le lieu et l'éditeur, mais on spécifiera toujours le numéro et l'année de parution.

Si l'article cite un titre, conserver la règle pour les titres :

Grégoire Holtz, « Les aventures du genre dans *La Terre australe connue* de Foigny », *Littératures classiques*, n° 100, 2019, p. 89-98.

N. B. 1. On ne double pas le « p. » pour indiquer plusieurs pages.

Dans le cas d'un numéro thématique, on privilégiera la référence à partir du titre de la revue, avec titre du numéro entre guillemets et entre parenthèses.

Exemple : Anne Régent, « “Mêler mille personnages divers, faire le docteur et le prophète” : l'*ethos* bossuétiste dans *Le Carême du Louvre* et dans les *Oraisons funèbres* », *Littératures classiques*, n° 46 (« Bossuet, *Le Carême du Louvre* »), automne 2002, p. 68 sq.

Numéros spéciaux

Si nécessaire, on peut aussi indiquer en cas de numéros spéciaux : *Littératures classiques*, n° 100, 2019, numéro spécial dirigé par Pierre Ronzeaud et Michèle Rosellini : « L'aventure au XVII^e siècle : itinéraires d'une notion ».

Pour la référence à un article déjà cité

Pour la référence à un article déjà cité, utiliser art. cit. [en romain], et en cas d'équivoque (si on a cité plusieurs articles du même auteur), utiliser un titre abrégé, les coupes étant signalées comme il se doit par des crochets droits enserrant des points de suspension insécables (taper simultanément sur la touche du point et sur la touche Alt).

Exemple : Anne Régent, « [...] l'*éthos* bossuétiste [...] », art. cit., p. 56.

Ouvrage traduit

Martin Heidegger, *Unterwegs Zur Sprache*, Pfullingen, Verlag Günther Neske [1959] ; trad. fr. J. Beaufret, W. Brokmeier, F. Fédier, *Acheminement vers la parole*, Paris, Gallimard, 1976, p. 34.

Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle* [1795], trad. fr. J. Gibelin, Paris, Vrin, 1975, p. 100.

Ressource Internet

<http://www.iop.org:activity/groups/subject/ipsi/index.html> Site consulté en juin 2011. Vérifier que les adresses URL des sites sont valides.

Actes de congrès ou de rencontres

Henriette Walter, « Toponymie, histoire et linguistique : l'invasion franque en Gaule », in *Actes du XIII^e colloque international de linguistique fonctionnelle, Corfou, 1986*, Paris, SILF, 1987, p. 44.

Thèse

Patrick Kae-Nune, « Caractérisation par spectrométrie de masse des radicaux des mécanismes de dépôt dans des décharges de silane, méthane et hydrogène », thèse de doctorat sous la dir. de XXX, Université de Paris 6, 1995, p. 30-44.

Épreuves

Chaque auteur recevra une version PDF des épreuves de sa contribution.

L'auteur reportera les corrections soit sous forme d'annotations manuelles directement sur les épreuves imprimées (en les réexpédiant ensuite par voie postale ou en les scannant) soit sous forme de commentaires insérés sur le fichier PDF. On n'établira pas de fichier à part (Word ou liste manuscrite) des corrections à apporter.

Les épreuves corrigées seront renvoyées au coordinateur du volume.